

Jours de chasse à tir

Octobre 2019 : les Samedis 5, 19 et 26

Novembre 2019 : les Lundis (sauf le 11/11) ; les Samedis et le Jeudi 14

Décembre 2019 : les Lundis ; les Samedis (sauf le 7/12) et le Jeudi 5

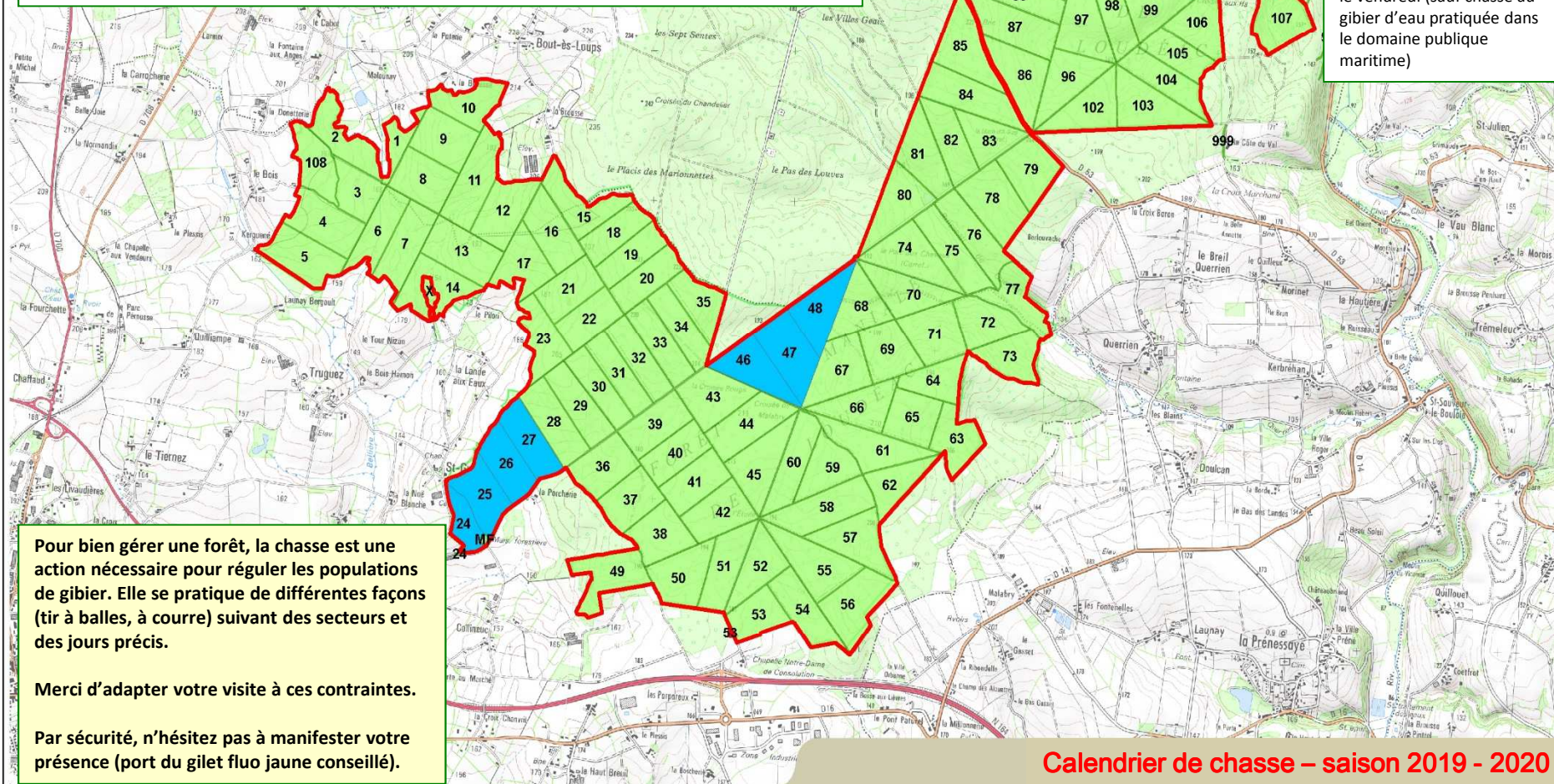
Janvier 2020 : les Lundis et Samedis

Février 2020 : les Lundis et Samedis (sauf le 22/02) et les Jeudis 20 et 27

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Par arrêté préfectoral des Côtes d'Armor, la chasse à tir est interdite le mardi et le vendredi (sauf chasse au gibier d'eau pratiquée dans le domaine publique maritime)



Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Calendrier de chasse – saison 2019 - 2020

FORÊT DOMANIALE DE LOUDÉAC

calendrier établi sous réserves de modifications

- Lot de chasse
- Zone de non tir
- Parcellaire forestier
- Zone de non chasse

1:27 070
0 270 540 810 1080 m



Agence de Bretagne
Carte réalisée en septembre 2019
BD ONF
Scan 25®, IGN®, 2015